

Guide pratique

du tri des déchets
- Édition 2022 -

Ensemble
du tri au zéro déchet!



IDELUX
ENVIRONNEMENT

IDELUX Environnement

- 55 communes
- 393 369 équivalents-habitants
- 53 recyparcs
- 5 sites de valorisation des déchets

Éditeur responsable :
Fabian COLLARD
IDELUX Environnement
Drève de l'Arc-en-Ciel, 98
6700 ARLON

Gérer les déchets est une mission de service public essentielle. IDELUX Environnement a la volonté d'accomplir cette tâche en respectant au mieux l'environnement et en offrant à tous les citoyens un service de qualité.

C'est pourquoi nous sommes attachés à :

- sensibiliser les citoyens à la propreté, au tri et à la réduction des déchets ;
- trouver une filière de traitement adéquate pour chaque déchet ;
- produire des composts et des granulats recyclés de qualité ;
- produire des énergies renouvelables par biométhanisation ; valorisation énergétique et production photovoltaïque ;
- accueillir la biodiversité sur nos sites et la préserver.

Dans ce guide, vous découvrirez comment bien trier vos déchets. N'hésitez pas à questionner votre préposé ou à nous contacter via notre numéro d'appel unique : +32 63 231 987.

- www.idelux.be > Déchets
- [www.facebook.com/ IDELUX Environnement&Eau](https://www.facebook.com/IDELUX%20Environnement&Eau)
- [www.youtube.com/user/Groupe IDELUX](https://www.youtube.com/user/Groupe%20IDELUX)

Bon tri !

UN RÉSEAU DE 53 RECYPARCS

👍 Accès gratuit

- pour les ménages des 55 communes de notre zone ;
- pour les seconds résidents, moyennant autorisation.

👍 Accès payant

- pour les habitants hors zone IDELUX Environnement : +32 496 57 36 77 ;
- pour les associations, indépendants et PME : +32 495 29 01 32.

🚫 Accès interdit

- aux véhicules de plus de 3,5 tonnes, charge comprise ;
- à tout usager accompagné d'un animal.

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI

- Horaires différents en été ou en hiver.
- Fermé le dimanche et les jours fériés.
- Fermés certains jours réservés à la formation du personnel.

Les horaires et les jours de fermeture sont consultables sur :

- le panneau à l'entrée du recyparc ;
- votre calendrier de collecte ;
- www.idelux.be > Déchets > Horaires de mon recyparc.

Privilégiez les heures creuses (demandez-les à votre préposé).
Arrivez au plus tard 15 minutes avant la fermeture.

AVANT D'ARRIVER

- trier les déchets à la maison pour gagner du temps ;
- charger la voiture en fonction de l'ordre de déchargement sur le recyparc ;
- emporter ses propres outils (pelle, brosse) ;
- obligatoirement arrimer les déchets et bâcher la remorque pour éviter les envois.

SUR PLACE

- respecter les consignes de sécurité ;
- respecter la vitesse maximum de 5 km/h ;
- éteindre le moteur lors du déchargement ;
- ne pas enjamber ni enlever les chaînes et garde-corps de protection ;
- laisser le recyparc propre avant de partir, au besoin nettoyer ;
- fumer uniquement dans la zone réservée à cet usage.

Tout dépôt devant les grilles, à l'entrée ou aux abords du recyparc est interdit et passible de sanction.

Le **règlement d'ordre intérieur** est disponible
au recyparc et sur www.idelux.be.

recyparcs@idelux.be | +32 63 231 987



*Dates de collecte
dans votre rue ?*

Conformément au règlement communal de gestion des déchets, le tri est obligatoire. Des contrôles sont régulièrement organisés par IDELUX Environnement. Les déchets mal triés ne sont pas collectés.

COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

- Collecte des déchets organiques et résiduels (sac+sac ou duobac)
- Collecte des emballages PMC (sac bleu)
- Collecte des papiers et des cartons (dans certaines communes)
- Collecte des encombrants sur inscription (dans certaines communes)

Conseils

- Sortez vos déchets entre 20 h la veille et 6 h le jour de la collecte (parfois plus tôt dans certains centres-villes > vérifiez votre calendrier de collecte).
- En juin, juillet et août, en fonction des conditions météo (canicule), les collectes sont susceptibles de débuter plus tôt (dès 5 h du matin). Nous vous conseillons de sortir vos déchets la veille à partir de 20 h.
- Déposez les déchets en bordure de voirie communale, bien visibles, devant votre habitation.
- Évitez que les déchets ne gênent la circulation ou qu'ils ne se dispersent (si nécessaire, nettoyez la voirie).
- En cas de travaux sur la voirie, vos déchets doivent être déposés à la limite du chantier.

collectes@idelux.be | +32 63 231 987

BULLES À VERRE

Conseils

- Pour la tranquillité des riverains, utilisez les bulles à verre de 7 h à 22 h.
- Ne déposez aucun déchet à côté des bulles.

dechets@idelux.be | +32 63 231 987

Sommaire

	AMPOULES ECO ET LED	6		FRIGOLITE	23
	ASBESTE-CIMENT (AMIANTE)	7		HUILES ET GRAISSES DE FRITURE	24
	BOIS	8		HUILES MOTEUR	25
	CARTONS	9		INERTES (DÉCHETS DE CONSTRUCTION)	26
	CARTOUCHES D'ENCRE ET TONERS	10		LIÈGE : PANNEAUX ET BOUCHONS	27
	CD ET DVD	11		MATELAS	28
	DÉCHETS DANGEREUX	12-13		MÉTAUX	29
	DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES	14		PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	30
	DÉCHETS ORGANIQUES	15		PAPIERS	31
	DÉCHETS RÉSIDUELS	16		PILES ET ACCUS	32
	DÉCHETS VERTS	17		PLASTIQUES RIGIDES	33
	EMBALLAGES PMC	18-19		PLÂTRE	34
	ENCOMBRANTS COMBUSTIBLES	20		PNEUS	35
	ENCOMBRANTS NON COMBUSTIBLES	21		PVC RIGIDE	36
	ENROULABLES	22		VERRE CREUX	37
	FILMS PLASTIQUES	23		VERRE PLAT	38
				VÊTEMENTS	39



Ampoules économiques, LED et tubes fluos

Les ampoules économiques, LED et tubes fluos contiennent des produits dangereux. Ils doivent être rapportés au recyparc. Comme les électros, ils sont repris et recyclés par Recupel.

➔ **au recyparc**

👍 **Sont acceptés**

- ampoules économiques
- LED
- tubes fluorescents (néons)

🚫 **Sont refusés**

- ampoules à incandescence
- lampes halogènes :
> *collecte déchets résiduels (sac ou duobac), bien emballées pour éviter tout risque de coupure*

★ **Consigne de tri**

- manipuler les ampoules, LED et néons avec prudence et éviter de les casser.



Et après ?

Les différents composants des ampoules économiques sont séparés pour être recyclés ou éliminés en toute sécurité. Le plastique, le verre, la poudre fluorescente, le métal ... entrent dans la fabrication de nouveaux objets.

Asbesteciment (amiante)

Manipulez les déchets d'amiante avec précaution : évitez de les casser, de les scier, et humidifiez-les avant manipulation. Portez des gants et un masque antipoussière de préférence FFP3.

> Pour les ménages

 **au recyparc, pour les petites quantités**

Sont acceptés

Tous les déchets pouvant contenir de l'amiante, comme :

- ardoises artificielles
- plaques ondulées
- anciennes conduites ou tuyaux
- panneaux de revêtement
- bacs à fleurs
- ...

★ **Consignes de tri**

- Utiliser obligatoirement les sacs **double paroi IDELUX**, de 140 litres, en vente uniquement sur les recyparc.
- Déposer les déchets dans ces sacs en évitant de les remplir à ras bord.
- Fermer complètement les sacs afin de garantir leur étanchéité.
- Déposer les sacs correctement fermés à l'endroit indiqué par le préposé.

Seuls les sacs conformes de 140 litres, correctement fermés et ne présentant aucune déchirure, sont acceptés au recyparc.



Et après ?

Les déchets d'asbesteciment sont déposés conformément aux conditions définies par le Gouvernement wallon en Centre d'enfouissement technique de classe II.

> Pour les ménages et les professionnels

 **sur nos sites de traitement des déchets, pour les grandes quantités**

Site de HABAY

Chemin des Cœuvins
6720 HABAY-LA-NEUVE
Tél. +32 63 42 31 64

Station de MANHAY

Zone industrielle de DOCHAMPS
6960 MANHAY
Tél. +32 80 41 85 13

Site de TENNEVILLE

Rue de la Pisserotte, 1
6971 CHAMPLON
Tél. +32 84 45 01 11

Site de SAINT-VITH

John-Cockerill-Strasse, 5-7
4780 SAINT-VITH
Tél. +32 80 22 18 57

Info et tarifs sont disponibles sur :
www.idelux.be > Déchets >
Trier mes déchets professionnels



➔ **au recyparc**

➔ **via la collecte encombrants**
sur inscription (maximum 2 m³)

👍 **Sont acceptés**

- gros objets constitués en grande partie de bois ou de contreplaqué
- portes et châssis sans vitre
- planches et palettes
- sciures et copeaux non souillés
- souches sans terre de maximum 50 cm de diamètre
- bois noircis par le feu parfaitement éteints et froids
- troncs et branches d'un diamètre supérieur à 8 cm et de maximum 1 mètre de long

CAS PARTICULIER :

Les **billes de chemin de fer** (maximum 1,5 mètre de long, sans vis ni armature métallique) ne sont autorisées qu'à concurrence de **5 pièces par conteneur**.

Renseignez-vous auprès de votre préposé pour connaître le meilleur moment pour les apporter.

🚫 **Sont refusées**

- branches d'un diamètre inférieur à 8 cm :
> recyparc, « Déchets verts »
- souches d'un diamètre supérieur à 50 cm

★ **Consignes de tri**

Avant de venir au recyparc :

- **! enlever les vitres des châssis ;**
- démonter ou casser les meubles ;
- couper les troncs ébranchés et les branches en tronçons de 1 mètre de long maximum.



Et après ?

Le bois est valorisé par le Groupe François à VIRTON comme combustible dans une unité de cogénération (production d'électricité et de chaleur).



Moins de déchets ?

Au lieu de jeter, pensez à réparer, relooker, donner, revendre ou échanger vos objets ou meubles en bois.



Et après ?

Les cartons sont triés et conditionnés dans nos halls de tri. Ils sont ensuite acheminés vers les papeteries et recyclés en nouveaux cartons.

Cartons

Dépliez les caisses et les boîtes avant de les jeter. Au recyclage, séparez-les bien des papiers.

➔ au recyclage

➔ à la collecte des papiers-cartons en porte-à-porte

👍 **Sont acceptées**

- caisses dépliées
- boîtes de céréales, de pâtes...
- ...

🚫 **Sont refusés**

- boîtes de pizza, cartons entrés en contact avec des aliments, gobelets en carton... :
> *collecte déchets organiques (sac bio ou duobac)*
- cartons à boissons :
> *collecte emballages PMC en porte-à-porte (sac bleu)*

★ **Consignes de tri**

- déplier et aplatir les boîtes ;
- enlever les éléments en plastique (lanières des fûts de lessive...) et les jeter dans le sac bleu PMC.



Moins de déchets ?

Achetez pâtes et céréales en grand conditionnement ou en vrac.

Cartouches d'encre et toners

 **au recyparc**

Sont acceptés

- cartouches d'encre
- toners usagés

Sont refusés

- autres déchets

Consigne de tri

- les remettre au préposé qui les déposera dans le box prévu à cet effet.



Moins de déchets ?

Faites des économies et pérennisez la filière en achetant des cartouches rechargées.



Et après ?

Les cartouches collectées sont contrôlées puis remplies d'encre à nouveau. Après cela, les cartouches sont remises en vente sur le marché.





Et après ?

Les CD et DVD sont broyés, nettoyés et recyclés.



CD et DVD



au recyparc



Sont acceptés

- CD et DVD en polycarbonate



Sont refusés

- jaquettes en papier, pochettes en carton :
> [recyparc](#), « *Papiers* » ou « *Cartons* » ou *collecte*
- cassettes VHS et audio sans emballage :
> [recyparc](#), « *Enroulables* »
- boîtiers en plastique :
> [recyparc](#), « *Plastiques rigides* »



Consigne de tri

- enlever les CD et DVD ainsi que les jaquettes en papier de leur boîtier en plastique.



Moins de déchets ?

- Écoutez votre musique sur les plateformes de streaming.
- Regardez vos films sur des plateformes de téléchargement légal.
- Achetez et revendez vos CD et DVD en seconde main.
- Réfléchissez avant de graver et utilisez un disque dur externe ou des clés USB pour stocker vos photos et données.



Déchets dangereux

Les déchets des ménages à caractère dangereux sont triés en 4 catégories sur les recyparc.

➔ au recyparc

👍 **Sont acceptés**

1. Déchets spéciaux des ménages (DSM)

- radiographies
- extincteurs
- restes de peinture
- batteries de voiture
- résidus de solvants, pesticides
- restes de produits dangereux dont l'emballage a un bouchon de sécurité enfants ou l'un de ces symboles :



Et après ?

Ces déchets sont collectés par une entreprise agréée pour être éliminés en toute sécurité.

2. Aérosols toxiques

- spray d'insecticide...



3. Emballages métalliques toxiques vides

- pots de peinture, de vernis...
vides et fermés



4. Emballages plastiques toxiques vides

- flacons d'insecticides, herbicides, antimousses, raticides...
- bouteilles d'huile de moteur
- flacons de soude, White Spirit, déboucheur... **vides et fermés**



ou





⊘ Sont refusés

- déchets dangereux issus d'une activité professionnelle :
> **contacter IDELUX pour une offre adaptée (+32 63 42 00 43)**
- restes de cosmétiques :
> **collecte déchets résiduels (sac ou duobac)**
- médicaments sans emballages :
> **à rapporter en pharmacie**
- bonbonnes de gaz :
> **www.mabouteillegaz.be**
- munitions et autres explosifs :
> **contacter la Police locale qui fera appel au service de déminage de l'armée**
 - déchets radioactifs (paratonnerres...) :
> **contacter l'ONDRAF (+32 2 212 10 11)**

★ Consignes de tri

- contenance et contenu de maximum 20 litres ou 20 kg
- réipients correctement fermés
- seringues dans un récipient fermé et en verre



Moins de déchets ?

- Fabriquez vous-même des produits d'entretien « maison » : simple et écologique.
- Évitez les pesticides chimiques et pratiquez un jardinage écologique.

Déchets électriques et électroniques

Un électro est un appareil muni d'un câble électrique, d'une fiche ou qui fonctionne sur batterie ou piles.

Ces déchets sont confiés à Recupel.

 **au recyparc**
 **via la collecte encombrants sur inscription** (pour les gros appareils)

Sont acceptés

Sur les recyparc, les électros sont triés en plusieurs catégories.

1. Gros appareils ménagers

- réfrigérateurs, congélateurs
- lave-vaisselle, cuisinières
- machines à laver, séchoirs
- couvertures électriques
- outils de jardin électriques
- équipements loisir et sport...

2. Petits appareils ménagers

- brosses à dents, thermomètres
- systèmes hifi, magnétoscopes
- fers à repasser, gaufriers
- jouets contenant un dispositif électronique
- lampes de poche, luminaires...

3. Matériel informatique

- claviers, souris, webcams
- GSM, calculatrices, stylos 3D...

4. Écrans

- ordinateurs et télévisions

5. Détecteurs de fumée

- maximum 2 détecteurs par dépôt :
> *recyparc, à remettre au préposé (Déchets spéciaux des ménages)*

Sont refusés

- objets vidés de leur système électr(on)ique :
- > *recyparc, filière ad hoc selon le matériau*
- Électros d'une activité professionnelle (photocopieur, comptoir-frigo...) :
- > *www.recupel.be*

★ Consignes de tri

- nettoyer et vider l'appareil de son contenu : huile de friture, sac d'aspirateur... ;
- enlever les piles des lampes de poche et des jouets.



Et après ?

Les différents composants des appareils électriques sont séparés pour être recyclés ou éliminés en toute sécurité. Le plastique, le verre, la poudre fluorescente, le métal ... entrent dans la fabrication de nouveaux objets.



Moins de déchets ?

- Réfléchissez avant d'acheter : empruntez ou louez le matériel électrique dont vous n'avez pas souvent besoin.
- Réparez, donnez, revendez ou échangez vos appareils plutôt que de les jeter.



Déchets organiques

En porte-à-porte, dans le compartiment vert du duobac ou le sac biodégradable. Ces déchets organiques ne sont pas acceptés au recyclage.

➔ via la collecte séparée (sac bio ou côté vert du duobac)

👍 Sont acceptés

- restes de repas (viandes, os, poissons, céréales...)
- épluchures et restes de fruits et légumes
- plantes et fleurs fanées
- coquilles d'œufs et de fruits secs (noix, pistaches...)
- coquilles de moules et crustacés
- marcs et filtres de café en papier, sachets de thé en papier
- papiers et cartons souillés par de la nourriture : essuie-tout, serviettes en papier, boîtes de pizza, cornets de frites...)
- sachets de pain en papier
- litières biodégradables

🚫 Sont refusés

Tout ce qui n'est pas 100 % compostable et notamment :

- emballages en plastique, en métal et cartons à boissons :
➢ *collecte emballages PMC en porte-à-porte (sac bleu)*
- capsules de café en plastique ou en métal
- langes, lingettes, cotons-tiges, couverts en plastique... :
➢ *collecte déchets résiduels (sac ou duobac)*



★ Consigne de tri

- enlever les emballages (barquettes en plastique...) avant de jeter les aliments périmés.

Pour limiter les problèmes d'odeurs et d'humidité :

- emballer les déchets organiques dans des sachets de pain ou du papier journal ;
- laisser circuler l'air autour du sac biodégradable et utiliser une poubelle ventilée (*une corbeille à papier, par exemple*) ;
- utiliser le sac biodégradable au maximum 2 semaines avant la collecte.



Et après ?

Vos déchets organiques sont biométhanisés et transformés en compost. Ce compost est utilisé en agriculture en Wallonie. Parce que nous voulons qu'il soit le plus pur possible pour préserver nos sols, c'est zéro plastique dans les déchets organiques.



Moins de déchets ?

Réduire le gaspillage alimentaire et composter chez soi ? Voilà deux pratiques pour réduire ses déchets organiques !

www.idelux.be > Déchets > Réduire mes déchets

Déchets résiduels

En porte-à-porte, dans le compartiment gris du duobac ou le sac translucide. Ces déchets résiduels ne sont pas acceptés au recyparc.

 **via la collecte séparée**
(sac translucide ou côté gris du duobac)

Sont acceptés

- papier aluminium, pochons de jus de fruits, emballages souples de nourriture pour chats, boîtes cylindriques de chips, cellophane...
- langes, serviettes hygiéniques, cotons-tiges...
- poussières, sacs d'aspirateur, cendres refroidies, litières non biodégradables...
- vaisselle cassée, anciennes ampoules à incandescence...
- objets divers non recyclables : jouets, bics, bottes, sandales...

Sont refusés

- déchets dangereux : piles, produits toxiques... :
> **recyparc, à remettre au préposé**
- emballages PMC (plastiques, métalliques et cartons à boissons) :
> **collecte emballages PMC en porte-à-porte (sac bleu)**
- autres déchets recyclables : verres, papiers-cartons, déchets électroniques, CD-DVD, bouchons en liège... :
> **recyparc, dans leur filière respective**
- déchets organiques :
> **collecte déchets organiques (sac bio ou duobac)**



Moins de déchets ?

Il existe une multitude d'astuces pour réduire ses déchets. Plus d'infos sur :

www.idelux.be > Déchets >
Réduire mes déchets

★ Consignes de tri

Pour les sacs

- le poids des sacs ne peut pas dépasser 20 kilos ;
- les objets coupants ou pointus doivent obligatoirement être emballés.

Pour les duobacs

- les déchets ne peuvent pas être emballés dans des sacs opaques ;
- le couvercle doit être fermé ;
- ne pas tasser les déchets, ils risquent de rester coincés et de casser la cloison ;
- ne pas déplacer la cloison intérieure ; elle doit rester en place.



Et après ?

Les déchets résiduels sont brûlés dans des unités de valorisation énergétique afin de produire de l'électricité et de la chaleur. Les cendres (inertes et non dangereuses) sont réutilisées pour construire des routes.



Moins de déchets ?

Installez une tondeuse robot ou limitez la tonte aux zones indispensables. Cela réduit le volume de déchets verts. Les zones non tondues deviendront un refuge pour la biodiversité.



Déchets verts

 **au recyparc**

Sont acceptés

- tontes de pelouse
- tailles de haies et d'arbustes
- branches de maximum 8 cm de diamètre
- écorces
- feuilles mortes

Sont refusés

- sciures et copeaux non souillés, branches d'un diamètre supérieur à 8 cm :
[> recyparc, « Bois »](#)
- fumier et litière, foin et paille en ballots, mottes de gazon, racines avec mottes de terre
[> non autorisés sur le recyparc](#)

★ **Consigne de tri**

- enlever tous les intrus : sacs en plastique, pots de fleurs, ficelles, pierres...



Et après ?

Les déchets verts sont compostés dans nos installations à Habay. Enrichissez vos jardins avec le compost en vente sur votre recyparc. Un bel exemple d'économie locale et circulaire !



Emballages PMC

Aujourd'hui, vos emballages PMC (plastiques, métalliques et cartons à boissons) sont uniquement collectés en porte-à-porte en sac bleu. Ces déchets ne sont plus autorisés au recyparc.

➔ via la collecte des emballages PMC (sac bleu)

👍 Sont acceptés

EMBALLAGES EN PLASTIQUE

- bouteilles d'eaux ou de boissons
- flacons de sauce type ketchup...
- barquettes et ravers de beurre, jambon, fromage, fruits...
- barquettes en frigolite blanche ou colorée (polystyrène extrudé) pour viande, poisson, poulet...
- pots de yaourt, de crème dessert...
- flacons de produits d'hygiène et tubes de dentifrice, crème pour les mains...
- films entourant les packs
- sacs en plastique
- sachets de chips, de légumes, de surgelés...
- pots de fleurs et barquettes de repiquage...

EMBALLAGES MÉTALLIQUES

- canettes et boîtes de conserve
- bombes aérosols de crème fraîche...
- bombes aérosols de déodorant, laque, de gel à raser...
- barquettes et ravers de lasagnes, pizzas
- boîtes métalliques de biscuits, thé...
- couvercles, bouchons et capsules métalliques...

CARTONS À BOISSONS

- briques de lait
- briques de jus de fruit
- briques de soupe, de sauce...
- petits berlingots...

🚫 Sont refusés

- pochons de boisson, de compote, emballages souples de nourriture pour chats, boîtes cylindriques de chips, autres objets en plastique, papier aluminium, capsules de café :
> *collecte déchets résiduels (sac ou duobac)*
- frigolite de calage (polystyrène expansé) :
> *recyparc, «Frigolite»*
- emballages avec **bouchon de sécurité enfant**, emballages d'huile de moteur, de pesticides, tubes de silicone, emballages avec au moins un des pictogrammes suivants :



> *recyparc, « Déchets spéciaux des ménages »*

- emballages d'une contenance de plus de 8 litres :
> *recyparc, « Plastiques rigides »*

Info ? www.trionsmieux.be

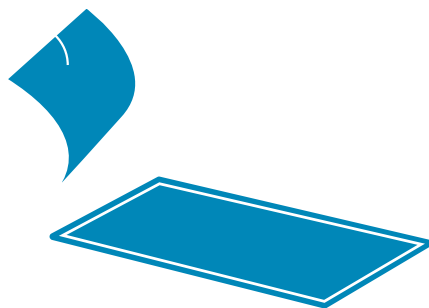




Moins de déchets ?

- Buvez l'eau du robinet. C'est économique et sa qualité est régulièrement contrôlée.
- Achetez du savon en bloc plutôt que du gel en flacon.
- Pour la lessive, privilégiez les recharges et respectez les dosages.
- Utilisez une gourde et une boîte à tartines.
- Privilégiez les grands conditionnements.
- Optez pour les emballages en verre consignés : eau, bière, jus de fruit...
- Ayez toujours sous la main un sac réutilisable et refusez les sacs jetables superflus.
- Réutilisez les pots de fleurs nettoyés à l'eau vinaigrée pour effectuer vos semis.

>>> www.idelux.be > Réduire mes déchets



★ Consignes de tri

Pour que le tri automatisé et le recyclage se passent bien :

- détacher complètement les films en plastique ou opercules en aluminium des barquettes ou des pots, et jetez-les séparément dans le sac bleu ;
- vider entièrement les emballages ;
- aplatir les bouteilles dans le sens de la longueur et remettre le bouchon ;
- ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres ;
- ne rien accrocher au sac.



Et après ?

Les emballages PMC sont triés de manière automatique dans un centre de tri. Les emballages ainsi triés sont recyclés. Les résidus sont valorisés énergétiquement.

Encombrants combustibles

Un encombrant est un déchet non dangereux et non recyclable de plus de 30 cm ! Plus petit ? Jetez-le dans les déchets résiduels.

➔ au recyparc ou via la collecte encombrants sur inscription

👍 Sont acceptés

- fauteuils, valises...
- moquette, balatum...
- papier peint
- charbon
- ...

🚫 Sont refusés

- **déchets de moins de 30 cm** (céramique, terre cuite, pyrex, déchets ménagers, petits jouets, cendres) :
> **collecte déchets résiduels (sac ou duobac)**
- bois, métaux, frigolite, plastiques rigides ... :
> **recyparc, dans leur filière respective**
- encombrants non combustibles :
> **recyparc, « Encombrants non combustibles »**
- bloc et plaques de plâtre :
> **recyparc, « Plâtre »**
- enroulables :
> **recyparc, « Enroulables »**



Et après ?

Les encombrants sont broyés puis brûlés dans des unités de valorisation énergétique afin de produire de l'électricité et de la chaleur. Les cendres (inertes et non dangereuses) sont utilisées pour construire des routes.



Moins de déchets ?

Au lieu de jeter, pensez au réemploi. Réparation ou seconde main, cet objet peut-il avoir une seconde vie ?



Encombrants non combustibles

Un encombrant est un déchet non dangereux et non recyclable de plus de 30 cm ! Plus petit ? Jetez-le dans les déchets résiduels.

➔ au recyparc ou via la collecte encombrants sur inscription

👍 Sont acceptés

- torchis...
- laine de roche ou de verre
- béton cellulaire (Ytong®)
- panneaux composites : plâtre + autre matériau : isolant, bois, métal...
- ...

🚫 Sont refusés

- **déchets de moins de 30 cm**
(céramique, terre cuite, pyrex, déchets ménagers, petits jouets, cendres) :
> **collecte déchets résiduels (sac ou duobac)**
- bois, métaux, frigolite, plastiques rigides :
> **recyparc, dans leur filière respective**
- encombrants combustibles :
> **recyparc, « Encombrants combustibles »**
- bloc et plaques de plâtre :
> **recyparc, « Plâtre »**
- enroulables :
> **recyparc, « Enroulables »**



Et après ?

Les encombrants non combustibles sont éliminés en centre d'enfouissement technique.



Enroulables

Les enroulables posent problème dans les installations de traitement des déchets. Ils sont donc collectés séparément afin de contourner les broyeurs et autres cribles.

➔ au recyparc

👍 Sont acceptés

- élingues en plastique, tissées ou non
- tuyaux d'arrosage
- tuyaux de pompiers
- cordes
- feuilards en plastique
- filets
- cassettes VHS sans boîtier
- ...

🚫 Sont refusés

- tuyaux de chauffage (PE ou PP réticulé) :
> *recyparc, « Encombrants combustibles »*
- gaines techniques rouges, bleues et noires, gaines grises électriques :
> *recyparc, « Plastiques rigides »*
- feuilards et élingues métalliques, câbles électriques :
> *recyparc, « Métaux »*
- ficelles et filets agricoles :
> *collectes spécifiques « Plastiques agricoles »*

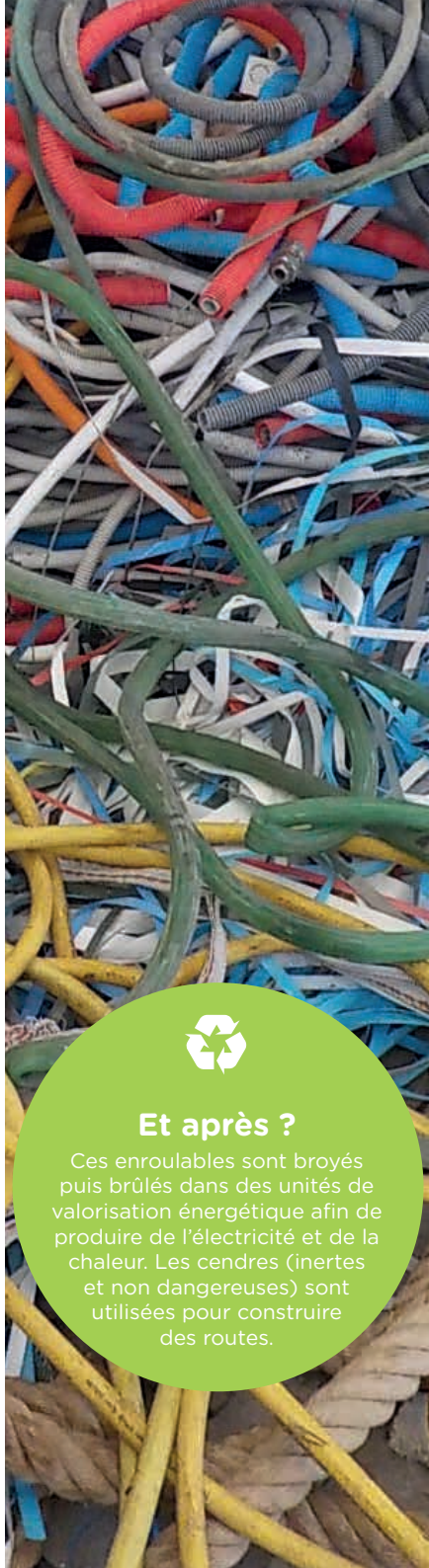
★ Consigne de tri

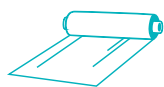
- à déposer dans le sac ou le big bag « Enroulables » placé à côté du conteneur « Encombrants ».



Et après ?

Ces enroulables sont broyés puis brûlés dans des unités de valorisation énergétique afin de produire de l'électricité et de la chaleur. Les cendres (inertes et non dangereuses) sont utilisées pour construire des routes.





Films et bâches en plastique

Pour les ménages, les films plastiques sont à jeter dans le sac bleu. Les films et bâches en plastique issus d'une activité professionnelle peuvent être apportés au recyparc.

➔ **au recyparc**

👍 **Sont acceptés**

- films étirables
- bâches en plastique
- ...

⊘ **Sont refusés**

- films souillés, films en PP (polypropylène) :
> *collecte déchets résiduels (sac ou duobac)*

★ **Consigne de tri**

- déposer uniquement les films et bâches propres.



Et après ?

Les films et bâches en plastique sont recyclés en divers objets en plastique (sacs poubelles).



Frigolite

La frigolite blanche, propre, sèche, composée de billes.

➔ **au recyparc**

👍 **Sont acceptés**

- éléments de calage
- plaques isolantes

⊘ **Sont refusés**

- mousse de protection en plastique, frigolite contenant du métal, frigolite sale ou colorée, Styrodur® :
> *recyparc, « Encombrants combustibles »*
- barquettes en frigolite ayant contenu des aliments (viande, fruits, œufs...), chips de calage :
> *collecte emballages PMC en porte-à-porte (sac bleu)*

★ **Consigne de tri**

- déposer la frigolite dans le sac prévu à cet effet.



Et après ?

La frigolite est broyée et compactée puis envoyée chez les recycleurs. Elle est extrudée pour produire des billes en plastique.



Huiles et graisses de friture

Il est interdit de vider les huiles de friture dans les égouts ou les avaloirs.

➔ au recyparc

👍 Sont acceptées

- huiles végétales (liquides)
- graisses animales (solides)

🚫 Sont refusées

- huiles et graisses polluées par un autre produit
- huiles de friture issues d'activités professionnelles :
> **contactez un repreneur agréé** (www.valorfrit.be)
- friteuses remplies d'huile

★ Consignes de tri

- stocker les huiles et graisses dans des récipients alimentaires en plastique (verre interdit), fermés, de maximum 10 litres ;
- déposer les récipients dans le bac de stockage temporaire.



Et après ?

Les huiles et graisses alimentaires sont recyclées en biocarburant.





Huiles moteur

Il est interdit de vider les huiles moteur dans les égouts ou les avaloirs.

➔ au recyparc

Sont acceptés

- huiles de vidange (voiture, tondeuse...)
- maximum 10 litres par ménage et par an

Sont refusées

- huiles végétales et graisses animales :
> recyparc, « Huiles et graisses de friture »
- huiles moteur issues d'activités professionnelles :
> à faire enlever via un **repreneur agréé** (www.valorlub.be)
- toutes les huiles utilisées dans les applications autres que « Moteur »

★ Consigne de tri

- remettre les huiles moteur au préposé.



Et après ?

Les huiles moteur sont régénérées en huiles de seconde catégorie ou servent comme combustible de substitution.



Inertes (déchets de construction)

➔ au recyparc

👍 Sont acceptés

- briques et briquaillons
- blocs et restes de béton, ciment
- carrelages et faïences
- lavabos, WC
- vaisselle cassée (faïence, porcelaine...)
- graviers, pierres...
- tarmac
- ...

🚫 Sont refusés

- ardoises, tôles ondulées...
! Ces déchets peuvent contenir de l'amiante et doivent être éliminés en toute sécurité (voir p.6) ; adressez-vous à votre préposé.
- blocs Ytong* :
> recyparc, « Encombrants non combustibles »
- panneaux et blocs de plâtre :
> recyparc, « Plâtre »
- cendres, suies :
> collecte déchets résiduels (sac ou duobac)



Moins de déchets ?

Lors de vos travaux, calculez au plus juste les quantités de matériaux dont vous avez besoin.



Et après ?

Les inertes sont concassés et criblés sur nos sites de Habay et de Tenneville. Cette filière de recyclage est certifiée CE2+ : nos concassés répondent à toutes les exigences des cahiers des charges « Qualiroute ».



Des granulats recyclés pour vos travaux ?

Nos granulats recyclés remplacent avantageusement les pierres naturelles dans divers travaux d'aménagement. Ils sont en vente sur nos sites de HABAY et de TENNEVILLE.

Info ? www.idelux.be > Déchets > Nos sites, outils et produits recyclés



Liège (panneaux et bouchons)

Le liège est un matériau naturel issu de l'écorce d'un arbre : le chêne-liège.

➔ **au recyparc**

👍 **Sont acceptés**

- panneaux en liège
- bouchons en liège

🚫 **Sont interdits**

- bouchons synthétiques, bouchons en liège souillés, peints ou vernis :
> *collecte déchets résiduels (sac ou duobac)*
- panneaux en liège souillés, peints ou vernis :
> *recyparc, « encombrants combustibles »*

★ **Consigne de tri**

- débarrasser les bouchons de leur capsule et ligature métallique.



Et après ?

Le liège est broyé puis recyclé en isolant pour la construction.
www.recycork.be



Matelas

- ➔ au recyparc
- ➔ via la collecte des encombrants sur inscription

👍 Sont acceptés

- matelas à ressorts
- matelas en latex
- matelas en mousse synthétique
- surmatelas
- ...

🚫 Sont refusés

- matelas gonflables
- matelas à eau :
> [recyparc, conteneur](#)
« Encombrants »

★ Consigne de tri

- les matelas doivent être secs et les plus propres possible.



Et après ?

Les matelas sont démantelés en vue de récupérer toutes les matières recyclables (mousse, ressorts métalliques, tissus...). Ces dernières sont ensuite acheminées vers des centres de recyclage.

Les flux non recyclables sont valorisés énergétiquement





Moins de déchets ?

Au lieu de jeter vos anciens vélos, pensez à les donner aux associations qui se chargent de leur offrir une seconde vie ou participez à la collecte des vélos en bon état qui a lieu chaque printemps sur les recyparc.



Métaux

➔ **au recyparc ou via la collecte encombrants sur inscription**

👍 Sont acceptés

- gros objets constitués en grande partie de métaux
- armoires, sommiers métalliques
- tôles, treillis...
- pots de peinture entièrement vides
- fils et câbles électriques

🚫 Sont refusés

- pots de peintures non vides :
> **recyparc**, « *Déchets spéciaux des ménages* »
- bonbonnes de gaz :
> www.mabouteillegaz.be
- véhicules (motos, autos...) hors d'usage

★ Consignes de tri

- vidanger les appareils (aucun reste d'huile moteur ni d'essence) ;
- dimensions maximales : 3 m x 1,5 m.



Et après ?

Ils sont envoyés en sidérurgie où ils interviennent dans la fabrication de nouveaux produits métalliques.



Panneaux photovoltaïques

Uniquement pour les ménages.

 au recyparc

Sont acceptés

- panneaux photovoltaïques complets avec toutes leurs pièces d'origine telles que le cadre et la boîte de jonction

Sont refusés

- verre plat :
> [recyparc](#), « Verre plat »
- panneaux solaires thermiques
- cellule photovoltaïque associée à un objet (lampe solaire...) :
> [recyparc](#), « Déchets électroniques »

★ Consignes de tri

- ne rien démonter des panneaux photovoltaïques ;
- placer les panneaux sur la palette prévue à cet effet.



Et après ?

Les panneaux sont recyclés à 93,5 % et ces nouvelles matières premières (verre, aluminium, plastique, métaux) sont réutilisées dans de nombreux produits.

www.pvcycle.be





Papiers

Au recyparc, les papiers et les cartons doivent être triés séparément. En porte-à-porte, ils sont collectés en mélange avant d'être retriés séparément dans nos halls de tri.

➔ au recyparc

➔ à la collecte des papiers-cartons en porte-à-porte

👍 **Sont acceptés**

- vieux journaux
- sacs en papier
- publicités, magazines
- livres
- cahiers...

🚫 **Sont refusés**

- papier peint :
➢ *recyparc, « Encombrants combustibles »*
- sachets de pain, papiers souillés, serviettes, essuie-tout ... :
➢ *collecte déchets organiques (sac bio ou duobac)*

★ **Consignes de tri**

- jeter les papiers en vrac (pas de paquets ficelés) ;
- retirer le plastique enveloppant les revues :
➢ *collecte des emballages PMC en porte-à-porte (sac bleu).*



Et après ?

Les papiers sont triés et conditionnés dans nos halls de tri de Habay et de Saint-Vith. Ils sont ensuite acheminés vers les papeteries et recyclés en nouveaux papiers.



Moins de déchets ?

- Apposez un autocollant stop pub sur votre boîte aux lettres (www.wallonie.be).
- Inscrivez-vous sur la liste Robinson (www.robinson.be) pour ne plus recevoir les publicités adressées.



Piles et accus



au **recyparc**



Sont acceptés

- piles alcalines et salines, piles boutons,
- piles rechargeables
- petits accus au plomb
- batteries de GSM, ordinateurs
- accus de vélos électriques



Sont refusées

- batteries de voiture :
> **recyparc**, « Déchets spéciaux des ménages »



Consignes de tri

- garder les piles et accus au sec pour éviter qu'ils ne rouillent ;
- les déposer dans les fûts Bebat.



Et après ?

Les piles sont reprises par l'asbl Bebat. Elles sont triées par catégorie et traitées en fonction de leur composition chimique. Les métaux et matériaux de valeur sont retirés et réintégrés en tant que matières premières dans l'industrie.



Moins de déchets ?

- Préférez les piles rechargeables aux piles jetables.
- Conservez vos nouvelles piles dans un endroit sec et frais, à l'abri de la chaleur et de l'humidité ; elles dureront plus longtemps.





Et après ?

Les objets en plastique rigide sont lavés, broyés puis transformés en granulés pour être recyclés en divers objets en plastique.



Moins de déchets ?

Pour ces objets en plastique encore en bon état, pensez au réemploi.



Plastique rigide

Les gros objets composés à 100 % de plastique rigide (PE et PP), propres, sans aucune pièce métallique (anse, axe...), ni pile, ni batterie, ni moteur sont recyclables.



au recyparc



à la collecte des encombrants sur inscription



Sont acceptés

- jardinières, barquettes de repiquage, seaux, mannes à linge, meubles de jardin...
- jeux d'enfants, boîtiers VHS...
- pare-chocs
- gaines techniques rouges, bleues et noires
- gaines grises électriques...



Sont refusés

- pots de fleurs :
> *collecte des emballages PMC, en porte-à-porte (sac bleu)*
- drains jaunes :
> *recyparc, « PVC rigides »*
- objets contenant un circuit électronique :
> *recyparc, « DEEE »*
- déchets plastiques non recyclables **de moins de 30 cm** (bics, lunettes de soleil...) :
> *collecte déchets résiduels (sac ou duobac)*
- cabines de toilettes mobiles, bacs pour litières d'animaux :
> *recyparc, « Encombrants combustibles »*



Consigne de tri

- retirer les intrus : pièces métalliques, anse des seaux, axe des roues...



Plâtre

Le plâtre est 100 % recyclable s'il est suffisamment propre.

 **au recyparc**

Sont acceptés

- blocs de plâtre
- panneaux de plâtre (Gyproc®, Knauf®...)
- ...

Sont refusés

- blocs Ytong®, panneaux composites : plâtre + autre(s) matériau(x) : isolant, bois, métal, carrelage... :

> recyparc, « Encombrants non combustibles »

Consigne de tri

- déposer uniquement les déchets composés de plâtre à 100 %.



Et après ?

Le plâtre récupéré est réutilisé comme matière première en mélange avec de la matière vierge.



Pneus

 **au recyparc**

 Sont acceptés

- pneus de voiture
- pneus de brouette
- pneus de moto
- pneus de karting

 Sont refusés

- chambres à air et pneus de vélo :
> *collecte déchets résiduels (sac ou duobac)*
- pneus de camion, de tracteur, de silo, pneus sales :
> *pour une élimination, contactez-nous via le +32 63 42 00 25*

★ **Consignes de tri**

- les pneus doivent obligatoirement être propres et déjantés (sinon, ils sont refusés) ;
- les jantes peuvent être déposées dans le conteneur « Métaux » ;
- maximum 5 pneus par ménage et par an.



Et après ?

Les pneus de bonne qualité sont réutilisés. Les autres entrent dans la fabrication de revêtements de sol ou sont valorisés comme combustibles.

PVC rigide

 **au recyparc**

Sont acceptés

- gaines jaunes (drains) de moins de 2 mètres
- tuyaux d'égouttage de moins de 2 mètres
- bardages et lambris de façade de moins de 2 mètres

Sont refusés

- tuyaux noirs et gaines rouges, bleues et grises :

> recyparc, « Plastiques rigides »

Consignes de tri

- scier tuyaux et plaques de PVC en tronçons de maximum 2 mètres de long ;
- déposer les tronçons sur le chevalet ;
- déposer les coudes dans le récipient prévu à cet effet.



Et après ?

Ils sont recyclés
dans la production
de plastique
régénéré.





Et après ?

Nettoyé, broyé puis fondu, le verre se recycle à l'infini !



Moins de déchets ?

Privilégiez les bouteilles consignées à rapporter au magasin. Elles seront nettoyées avant d'être remplies à nouveau.



Verre creux (bouteilles et bocaux)

Séparez le verre transparent du verre coloré avant votre arrivée au recyparc.



au recyparc



dans les bulles à verre communales



Sont acceptés

- verre transparent :
> *dans les bulles blanches*
- verre coloré (brun, vert, bleu...) :
> *dans les bulles vertes*



Sont refusés

- vaisselle, Pyrex®, porcelaine, ampoules à incandescence :
> *collecte déchets résiduels (sac ou duobac), bien emballé pour éviter toute coupure*
- ampoules économiques, LED et tubes néons :
> *recyparc, « Déchets électriques et électroniques »*
- verre plat, miroirs et pare-brise :
> *recyparc, « Verre plat »*



Consignes de tri

- bien vider les bouteilles et bocaux ;
- enlever les couvercles et bouchons.



Verre plat

Pour être recyclées, les fenêtres et les portes vitrées doivent être démontées. Déposez les vitres dans le verre plat et les châssis dans la filière adéquate en fonction de leur composition.

➔ au recyparc

👍 Sont acceptés

- vitres sans châssis
- doubles ou triples vitrages
- verres de serre
- verres d'aquarium
- pare-brise
- miroirs

🚫 Sont refusés

- vitres de four ou de foyer :
> **recyparc, « Encombrants non combustibles »**
- ampoules à incandescence, Pyrex® :
> **collecte déchets résiduels (sac ou duobac), bien emballé pour éviter toute coupure**
- ampoules économiques, LED et tubes néons :
> **recyparc, « Déchets électriques et électroniques »**
- verre creux :
> **bulles à verre**

★ Consignes de tri

- déposer les vitrages à plat sans châssis ;
- dimensions maximales :
1,5 m x 1 m.



Et après ?

Le verre plat est recyclé en nouveau verre plat, en laine de verre, en fibre de verre pour pare-chocs et matériel d'isolation acoustique.



Moins de déchets ?

Pensez à revendre, donner ou échanger vos vêtements encore en bon état.



Vêtements et linge de maison

➔ au recyparc

👍 Sont acceptés

- vêtements en bon état
- chaussures en bon état
- sacs à main, de sport, cartables...
- linge de maison en bon état (couettes, couvre-lits, couvertures, draps, nappes et serviettes en tissu, peluches)

🚫 Sont refusés

- vêtements souillés et/ou déchirés, chaussures dépareillées :
➢ *collecte déchets résiduels (sac ou duobac)*
- oreillers et coussins :
➢ *recyparc, « Encombrants combustibles »*

★ Consignes de tri

- attacher les chaussures par paire ;
- placer les textiles dans des sacs translucides.

RECUPERATION DE VETEMENTS

Ce conteneur est destiné à recevoir pour une récupération des vêtements usagés pour enfants, femmes et hommes, literie et linge de maison, vieilles chaussures (appariées), sacoches et produits s.v.p. pas de matelas ni d'autres déchets ménagers



Et après ?

Les vêtements de qualité sont réutilisés comme vêtements de seconde main. Le reste est recyclé en chiffons.

Merci pour votre tri

Plus d'infos ?

www.idelux.be

 www.facebook.com/IDELUX Environnement&Eau

 [www.youtube.com/Groupe IDELUX](https://www.youtube.com/Groupe_IDELUX)

+32 63 231 987



Merci pour votre tri

Plus d'infos ?

www.idelux.be

 www.facebook.com/IDELUX Environnement&Eau

 [www.youtube.com/Groupe IDELUX](https://www.youtube.com/Groupe_IDELUX)

+32 63 231 987



Merci pour votre tri

Plus d'infos ?

www.idelux.be

 www.facebook.com/IDELUX Environnement&Eau

 [www.youtube.com/Groupe IDELUX](https://www.youtube.com/Groupe_IDELUX)

+32 63 231 987



Merci pour votre tri

Plus d'infos ?

www.idelux.be

 www.facebook.com/IDELUX Environnement&Eau

 [www.youtube.com/Groupe IDELUX](https://www.youtube.com/Groupe_IDELUX)

+32 63 231 987



Merci pour votre tri

Plus d'infos ?

www.idelux.be

 www.facebook.com/IDELUX Environnement&Eau

 [www.youtube.com/Groupe IDELUX](https://www.youtube.com/Groupe_IDELUX)

+32 63 231 987



Merci pour votre tri

Plus d'infos ?

www.idelux.be

 www.facebook.com/IDELUX Environnement&Eau

 [www.youtube.com/Groupe IDELUX](https://www.youtube.com/Groupe_IDELUX)

+32 63 231 987

